FORMATIONS QUALIFIANTES

CONTRÔLE DES PEINTURES

MISE À NIVEAU - INSPECTEUR ACQPA / FROSIO (5 JOURS)

> L'Université de Toulon s'inscrit dans une démarche qualité qui vous permet de bénéficier de **financements publics**.

EN SAVOIR PLUS

www.univ-tln.fr/L-Universite-de-Toulon-est-certifiee-qualite.html

Objectif de la formation :

> **Obtenir une vision globale du métier de la protection par peinture,**

> **Se préparer à la formation ACQPA/FROSIO « Inspecteur en anticorrosion par revêtement ».**

PUBLIC CONCERNÉ

> Contrôleurs de la qualité des systèmes de peinture anticorrosion

> Ingénieurs ou techniciens impliqués dans la rédaction de spécification de peintures anticorrosion

> Prescripteurs et donneurs d'ordre

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

> Cours théoriques

> Ateliers « pratiques » d'utilisation des moyens de contrôle et des normes associées

MODALITÉS

Durée :

> **5 jours / 35h**

Dates :

> **Du 8 au 12 septembre 2025**
Inscription avant le **20 juillet 2025**

Lieu :

> **Université de Toulon - SeaTech**
Bât. X - Avenue de l'Université
83130 La Garde

Inscription :

04 94 14 67 34
formations.dfpa@univ-tln.fr
https://dfpa.univ-tln.fr

TARIFS 2024-2025

Frais de formation à régler à l'Université de Toulon

> 2 110 € / 35 heures
Prix net non soumis à TVA
(hors hébergement et repas)

RENSEIGNEMENTS :

> **Céline MERLATTI**
Responsable Pédagogique
Tél. 04 94 14 20 94
celine.merlatti@univ-tln.fr

SEATECH TOULON

sim Service Ingénierie des Matériaux

FORMATION PROFESSIONNELLE ET ALTERNANCE
UNIVERSITÉ DE TOULON

PROGRAMME

Cette formation aborde, de façon chronologique, les différents travaux de mise en peinture.

Il reprend les principaux thèmes de la formation «Certification ACQPA/ FROSIO Inspecteur en anticorrosion par revêtement» :

- Connaissances générales sur la corrosion
- Présentation ISO 12944
- Présentation des conditions d'examen inspecteur ACQPA/FROSIO
- Préparation de surface
- Peinture : une préparation à la mise en peinture est réalisée sous forme de travaux dirigés en atelier
- Contrôles : réalisation de contrôles pour valider la qualité du film de peinture (théorie et pratique)
- Synthèse : rédaction en commun d'un document de synthèse reprenant les différentes étapes du contrôle

Pour procéder à votre inscription, nous vous remercions de nous faire parvenir le dossier d'inscription dûment rempli.

Service Ingénierie des Matériaux - SIM

Le SIM est une plateforme technologique mise en place par l'école d'ingénieurs SeaTech, au sein de l'université de Toulon.

Certifié ISO 9001 depuis plus de 15 ans et grâce à des équipements scientifiques de pointe, le SIM accompagne les industriels dans leur problématique matériaux et peinture.

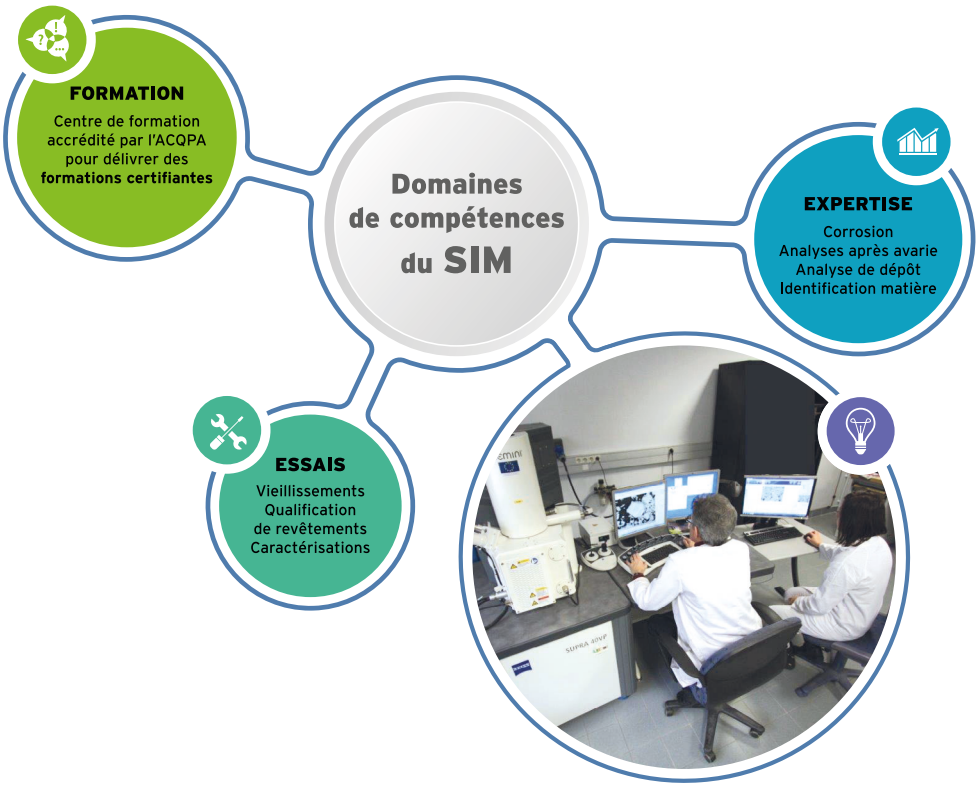

QUALIFICATION DES FORMATEURS

- Les formateurs sont des enseignants de l'Université de Toulon et des socio-professionnels spécialistes du domaine.
- Ils capitalisent de nombreuses années d'expériences dans la formation pour adultes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS DE FORMATION

- Une évaluation est réalisée par les stagiaires en fin de formation, suivie d'un debriefing avec l'équipe pédagogique.
- Ces évaluations nous permettent de revoir et mettre en place des actions d'amélioration portant sur l'organisation, le contenu et la pédagogie.
- Une attestation de suivi de la formation est remise aux stagiaires.

MATÉRIELS ET SALLES DE COURS

- Nos salles de cours sont équipées de matériels nécessaires pour la diffusion des cours et pour les ateliers pratiques.

CONTACT ADMINISTRATIF

- Université de Toulon - DFPA
  Campus de La Garde - Bât. V1
  CS 60584 - 83041 TOULON CEDEX 9
  Tél. 04 94 14 67 34
  Email : formations.dfpa@univ-tln.fr

HANDICAP

- Toutes les informations sur le handicap à l'université de Toulon : www.univ-tln.fr/-Handicap-.html

N° déclaration d'activité : 93 83 P00 26 83 délivré par le Préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur - Siret : 198 307 662 00017 - Les actions de formation continue ne sont pas assujetties à la TVA.

L'Université de Toulon sur les réseaux sociaux

Document et Informations non contractuels - sous réserve de modifications - La DFPA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint. - ©DFPA - 3 septembre 2024